



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

DECISION DE VOYAGE N° 03/2021-2022

Le proviseur du Lycée Jean Renoir de Munich,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-1 à D.452-21 ;
Vu la délégation de pouvoir accordée au chef d'établissement du
Lycée Jean Renoir de Munich par le directeur de l'AEFE en date du 21/07/2021 ;
Vu l'avis du conseil d'établissement en date du 18/11/2021 ;

Décide :

Article 1 : Le voyage scolaire pour les élèves de 1^{ère} SPE SVT aura lieu à NORDLINGEN (Allemagne) du 28/04/2022 au 29/04/2022.

Article 2 : le montant de la participation des familles est fixé à QUATRE VINGT CINQ EUROS ET TRENTE CENTIMES (85,30 €).

Article 3 : le montant de la participation de l'établissement est fixé à QUATRE CENT SOIXANTE HUIT EUROS ET DOUZE CENTIMES (468,12 €).

Fait à Munich, le 18/11/2021

Le Proviseur

Alain HOUILLE